



# Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Distr. générale  
3 mars 2016

Original : français  
Anglais, espagnol et français  
seulement

## Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

### Quatre-vingt-neuvième session

25 avril-13 mai 2016

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports, observations et renseignements soumis  
par les États parties en application de l'article 9 de la Convention**

## Liste de thèmes concernant les dix-huitième à vingtième rapports périodiques du Rwanda, présentés en un seul document (CERD/C/RWA/18-20)

### Note du Rapporteur pour le Rwanda

À sa soixante-seizième session, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a décidé (A/65/18, par. 85) que le Rapporteur pour le pays ferait parvenir à l'État partie concerné une courte liste de thèmes en vue de guider et de structurer le dialogue entre la délégation de l'État partie et le Comité pendant l'examen du rapport de l'État partie. On trouvera ci-après une liste de thèmes non exhaustive, d'autres questions pouvant être traitées au cours du dialogue. Cette liste n'appelle pas de réponses écrites.

#### 1. Statistiques sur la composition de la population et indicateurs socioéconomiques

a) Mise à jour des informations sur la composition de la population et autres informations dérivant d'études socioéconomiques sur la jouissance par la population des droits économiques, sociaux et culturels prévus par la Convention (CERD/C/RWA/CO/13-17, par. 10) ;

b) Mise à jour des données statistiques ventilées selon l'origine nationale ou ethnique sur le nombre de non-nationaux vivant sur le territoire de l'État partie ainsi que sur leur situation socioéconomique (CERD/C/RWA/CO/13-17, par. 10).

#### 2. Cadre juridique et institutionnel, politiques et programmes aux fins de l'application de la Convention (art. 1, 2, 4, 6 et 7)

a) Mesures visant à adopter une définition de la discrimination raciale qui soit compatible avec l'article premier de la Convention ; absence dans l'article 11 de la Constitution des motifs de discrimination fondée sur l'ascendance et l'origine nationale (CERD/C/RWA/18-20, par. 36 et 78 ; CERD/C/RWA/CO/13-17, par. 13) ;



b) Progrès dans la révision de la loi n° 18/2008 du 23 juillet 2008 portant répression du crime d'idéologie du génocide visant à clarifier la définition du génocide (CERD/C/RWA/18-20, par. 37 ; CERD/C/RWA/CO/13-17, par. 14) ;

c) Mesures visant à rendre le Code pénal pleinement conforme à toutes les dispositions de l'article 4 de la Convention (CERD/C/RWA/18-20, par. 38 et 39 ; CERD/C/RWA/CO/13-17, par. 15) ;

d) Données statistiques sur les plaintes, les enquêtes, les poursuites, les condamnations et les mesures de réparation prononcées par les tribunaux internes, la Commission nationale des droits de l'homme et l'Ombudsman pour des faits de discrimination raciale (CERD/C/RWA/18-20, par. 192 à 196) ;

e) Impact de la formation en droits de l'homme destinée aux agents d'application des lois, y compris les forces de police et de sécurité (CERD/C/RWA/CO/13-17, par. 21 ; CERD/C/RWA/18-20, par. 69 et 70) ; impact des mesures de sensibilisation de la population aux droits de l'homme, en particulier à la Convention (CERD/C/RWA/18-20, par. 68).

### **3. Situation des Batwas (art. 2, 5 et 7)**

a) Progrès en vue de la reconnaissance des Batwas comme une population autochtone (CERD/C/RWA/CO/13-17, par. 11) ;

b) Impact des politiques et programmes élaborés dans le cadre de la feuille de route Vision 2020 sur la situation des Batwas (CERD/C/RWA/18-20, par. 15 à 22) ;

c) Effets sur les Batwas de la loi n° 43/2013 du 16 juin 2013 portant régime foncier au Rwanda (CERD/C/RWA/18-20, par. 54 ; CERD/C/RWA/CO/13-17, par. 17) ; données statistiques sur l'application de la loi de 2007 portant sur les expropriations pour intérêt public, la compensation offerte ainsi que les effets de cette loi sur la situation des Batwas ; évaluation du programme « Bye Bye Nyakatsi » sur les Batwas quant au relogement et aux conditions de vie dans les imidugudu/villages ; informations sur le nombre de Batwas ayant bénéficié du programme « Girinka » (CERD/C/RWA/18-20, par. 168 et 174 ; CERD/C/RWA/CO/13-17, para.17) ;

d) Mesures visant à favoriser l'accès des Batwas aux soins de santé gratuits ; accès des enfants batwas à l'éducation, notamment dans le cadre du Plan « Éducation primaire pour tous » (CERD/C/RWA/18-20, par. 93, 99 et 100) ;

e) Données statistiques sur la participation des Batwas aux affaires politiques et publiques tant au niveau national que local ; impact des mesures visant à promouvoir une telle participation (CERD/C/RWA/18-20, par. 57 et 58 ; CERD/C/RWA/CO/13-17, par. 18) ;

f) Impact des mesures visant à favoriser l'accès des Batwas, entre autres, aux recours juridiques disponibles devant les tribunaux et auprès de la Commission nationale des droits de l'homme et de l'Ombudsman, y compris pour des faits de discrimination raciale (CERD/C/RWA/18-20, par. 59 à 62 ; A/HRC/19/56/Add.1, par. 62).

### **4. Réfugiés et demandeurs d'asile (art. 2 et 5)**

a) Mesures concrètes visant à protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile contre toute discrimination quant à l'accès à l'éducation, aux services sociaux et au marché de l'emploi (CERD/C/RWA/18-20, par. 33, 106 et 107) ;

b) Informations sur les critères d'attribution du statut de réfugié (CERD/C/RWA/18-20, par. 106).